

ASSISTANTS FAMILIAUX

LE DÉPARTEMENT RASSEMBLE PLUS DE 400 ASSISTANTS FAMILIAUX ET FAIT UN PREMIER BILAN DE SA CAMPAGNE DE RECRUTEMENT

Les assistants familiaux accueillent des enfants confiés au service de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) dans un cadre judiciaire ou administratif, et participent à l'épanouissement, la santé et la sécurité de ces derniers. À ce jour, le Département de la Manche emploie 444 professionnels. Ils constituent le premier lieu d'accueil des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance, avec 994 enfants accueillis à leur domicile. Afin de pallier les nombreux départs à la retraite prévus dans les prochaines années et faire face à la hausse du nombre d'enfants placés, le Département de la Manche avait lancé fin septembre 2024 une campagne de communication sur le métier afin de le faire connaître au plus grand nombre.

ASSISTANT FAMILIAL : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Il faut bien distinguer le métier d'assistant maternel et celui d'assistant familial ou d'accueillant familial :

- Les assistants maternels accueillent des enfants de moins de 6 ans une partie de la journée.
- Les assistants familiaux, appelés plus communément familles d'accueil, interviennent notamment dans le champ de la protection de l'enfance, et accueillent à titre permanent des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.
- Les accueillants familiaux accueillent des personnes âgées et/ou handicapées. C'est une solution intermédiaire entre le maintien à domicile et l'entrée en établissement.

COMMENT DEVENIR ASSISTANT FAMILIAL ?

Pour devenir assistant familial, il est nécessaire d'obtenir un agrément délivré par les services de Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Département.

Pour cela, il est important que la personne intéressée par ce métier assiste en premier lieu à une réunion d'information au Pôle d'Action Sociale (PAS) de son choix. À l'issue de cette réunion d'information, la personne pourra demander un dossier de demande d'agrément.



Après dépôt du dossier complété, une évaluation est menée par des travailleurs médico-sociaux (rendez-vous et visite à domicile), au terme de laquelle l'agrément est délivré si le postulant remplit les conditions requises : avoir un logement adapté, être disponible, avoir des compétences éducatives...

Celui-ci peut alors postuler auprès de différents employeurs comme le conseil départemental, les établissements publics sociaux ou médico-sociaux, les associations privées agissant sur délégation du service de l'aide sociale à l'enfance.

Après avoir été recruté, l'assistant familial est tenu de participer à une formation de 60h avant son premier accueil (cadre légal et organisation de la protection de l'enfance, connaissances générales du développement de l'enfant notamment). Il bénéficiera ensuite, dans les 3 ans, d'une formation de 240h qui le prépare au diplôme d'État d'assistant familial.

UN VÉRITABLE SUCCÈS POUR LA CAMPAGNE DE RECRUTEMENT

Dans les trois prochaines années, 58 assistants familiaux sont susceptibles de prendre leur retraite pour un total de 127 places d'accueil perdues. De plus, la hausse des enfants confiés est continue depuis plusieurs années : 841 en 2018 ; 914 en 2020 ; 922 en 2022 ; 957 en 2024.

C'est pourquoi l'année passée, le Département a lancé une campagne de communication sur le long terme pour le recrutement d'assistants familiaux. L'objectif est de recruter 50 assistants familiaux par an jusqu'en 2028 pour compenser les places perdues à la suite des départs en retraite et répondre aux besoins.

Les objectifs de la campagne de communication sont principalement de faire connaître le métier auprès des habitants, notamment ceux souhaitant se réorienter, présenter les avantages et les inconvénients du métier au travers d'un message authentique.

La campagne fait notamment l'objet d'une valorisation sur les supports de communication imprimés et digitaux du Département et dans la presse.

Au-delà de la campagne de communication, le Département a travaillé d'autres aspects en lien avec le métier, déterminants pour recruter et fidéliser les assistants familiaux :

-Une accentuation des actions de professionnalisation de ces agents a été engagée avec des temps de formation supplémentaires réalisés par des acteurs internes et externes à la collectivité.

-Une amélioration de la qualité de vie au travail, par la mise en place de réseaux et d'outils de communication entre assistants familiaux, par une remise à jour des contrats de travail et par la constitution de groupes d'entraide sur l'ensemble du département.

Les chiffres de cette première année de campagne sont plus qu'encourageants. Le nombre d'embauches croît de manière importante : de 23 embauches en 2023, la collectivité est passée à 35 en 2024 et atteignait même 37 au mois de juillet 2025, sans compter les personnes en cours de formation. À la fin de l'année, le Département de la Manche va dépasser les 50 embauches et ainsi aller au-delà de l'objectif fixé.



